



Le droit à l'identité

© UNICEF /NYHQ2011-0181/Scott



QU'EST-CE QUE LE DROIT À L'IDENTITÉ ?

Chaque enfant a le droit d'avoir un **nom**, une **nationalité**. Il a droit à une **famille**, d'être **entouré** et **aimé**. C'est l'un des droits de la **Convention internationale des droits de l'enfant** : dès ta naissance, tu as droit à un nom et à une nationalité. Tu as droit de connaître tes parents et d'être élevé par eux, dans la mesure du possible (articles 7 et 8).

Chaque année, **51 millions** de naissances ne sont pas enregistrées dans le monde.

POURQUOI EST-IL TRÈS IMPORTANT D'ÊTRE ENREGISTRÉ À LA NAISSANCE ?

Lorsqu'un enfant naît, ses parents vont le déclarer, l'« enregistrer » à la mairie de son lieu de naissance pour que son identité figure dans le **registre de l'état civil**.

Être enregistré à la naissance est le premier des **droits civils** parce qu'il atteste de l'existence et de l'**identité** d'un enfant. Sans enregistrement, **l'enfant ne peut pas être protégé** car il n'a pas d'existence officielle.

DE QUOI LE DROIT À L'IDENTITÉ PROTÈGE-T-IL LES ENFANTS ?

Avoir une identité permet de lutter contre la traite, les enlèvements, les mariages précoces, l'exploitation sexuelle, l'enrôlement des enfants dans l'armée, le travail forcé... De plus, un **extrait d'acte de naissance** est souvent nécessaire pour s'inscrire à l'école et avoir accès aux services de santé.

POURQUOI CERTAINS ENFANTS NE SONT PAS ENREGISTRÉS À LA NAISSANCE ?

Dans les pays en développement, tous les enfants ne sont pas enregistrés à leur naissance, souvent à cause de la **pauvreté**.

Les parents ne savent pas toujours qu'il faut le faire, il y a peu de bureaux prévus pour enregistrer les naissances et c'est parfois très loin pour les familles qui n'ont pas les moyens de se déplacer.

QUE FAIT L'UNICEF POUR PROTÉGER LE DROIT À L'IDENTITÉ ?

L'Unicef défend les droits de l'enfant partout dans le monde : le **droit d'avoir un nom et une nationalité**, le droit d'aller à l'école, d'être soigné, d'être protégé contre la violence et l'exploitation...

L'Unicef encourage les parents et les gouvernements à **déclarer les enfants dès la naissance**, ainsi qu'à enregistrer les enfants plus âgés et les adultes qui n'ont pas eu cette chance à la naissance.

© UNICEF /NYHQ2004-1253/Pirozzi





© UNICEF / NYHQ2003-0553/Roger LeMoyné



LE SAVAIS-TU ?

- **Le droit à la protection de ta vie privée** est un autre droit de l'enfant (article 16 de la CIDE) lié au droit à l'identité : « Personne ne peut, sans fondement légal, intervenir dans ta vie ou celle de ta famille. Ton domicile, ta correspondance sont également protégés. Il en est de même pour ton honneur et ta réputation. ».
- Tu as le droit de vivre avec ta famille même si tes parents sont divorcés ou séparés.
- **La carte d'identité** est un document qui prouve qui tu es : il ne faut pas la perdre.
- Il y a des enfants qui arrivent seuls en France et qui n'ont pas de carte d'identité ; ils n'ont pas de famille ou celle-ci est restée dans leur pays d'origine : les **mineurs isolés étrangers**.

LEXIQUE

Acte de naissance n.m. Papier officiel qui établit la naissance d'une personne.

Déclarer v. Faire savoir, annoncer ; ici, enregistrer, faire connaître officiellement.

Droits civils n.m. Droits propres aux personnes dans la société (identité, respect de la vie privée, religion, liberté d'expression...).

Enregistrement des naissances v. Action de noter officiellement sur un registre les naissances.

État civil n.m. 1. Ensemble des informations qui définissent l'identité d'une personne : nom, date et lieu de naissance... 2. Service de la mairie qui enregistre les naissances, les mariages et les décès.

Identité n.f. Nom, date et lieu de naissance, et autres informations qui permettent d'établir l'état civil d'une personne.

Légal adj. Conforme à la loi.

Mineur étranger isolé n.m. enfant de moins de 18 ans qui a quitté son pays sans être accompagné d'un adulte qui soit responsable de lui (par la loi ou la coutume).

Nationalité n.f. Antoine est de nationalité française, il est français.

Officiellement adv. De manière officielle, publique ; ici, à la mairie.

Pays en développement n.m. Pays dont l'économie commence à se développer.

Traite n.f. Commerce des êtres humains, trafic de vente d'esclaves, des personnes que l'on force à travailler.